

LETTRE D'INFORMATION SEMESTRIELLE

EDITO



Christophe Deldycke
Président

LES FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ DE NORD CAP : UN MODÈLE D'ÉPARGNE CIRCULAIRE RÉGIONALE

Cher souscripteur,

L'année 2022 s'inscrit dans la lignée de l'exercice 2021 avec une confirmation d'une bonne activité générale pour les entreprises de nos portefeuilles d'investissement.

Cette bonne conjoncture nous a permis de concrétiser quelques cessions et nous a permis de procéder à des distributions pour les FIP NORD CAP V et NORD CAP VI.

Nous sommes confiants quant à la liquidation de ces deux fonds sur l'année 2023 sous réserve de la conjoncture.

Au-delà de nos portefeuilles régionaux, nous pouvons constater que le marché global du capital investissement est resté très porteur sur l'année 2022.

La hausse des investissements pour soutenir nos entreprises françaises

En effet, sur le 1er semestre 2022, les acteurs français du capital-investissement ont collecté 16 Mds€ (chiffre hors infrastructure). Cette collecte en progression va permettre de financer les grands chantiers de la transition énergétique ainsi que l'économie numérique.

L'ouverture du Private Equity à la clientèle privée s'accroît également, avec 1,9 Mds€ levés auprès des particuliers et family offices* au premier semestre, ce qui représente 12% des souscriptions au total, un chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes (+14% par rapport à 2021).

Au premier semestre 2022, les montants investis s'élèvent à 13 Mds€ (chiffre hors infrastructure), un chiffre également en progression par rapport à l'année passée. Les investissements s'accroissent en nombre et en montants. Le nombre d'entreprises accompagnées est également en croissance au premier semestre 2022, en affichant une hausse de 26% en comparaison à l'année passée. Cette hausse s'explique notamment par le fait que de nombreux fonds ont été levés ces dernières années et se trouvent désormais déployés.

Ces bons chiffres nationaux se déclinent également en région Hauts-de-France où on peut dénombrer 59 entreprises sur le premier semestre qui ont été financées pour un montant global de 458 M€.

Basée à Lille et intervenant dans toute la région, Nord Capital Partenaires gère aujourd'hui près de 250 M€ et accompagne une soixantaine de PME et ETI de nos territoires dans leurs opérations de croissance et de transmission.

Nous avons beaucoup d'ambitions pour les prochaines années, nous aurons l'occasion prochainement de vous en parler.

Toute l'équipe de Nord Capital Partenaires se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année !

NORD CAP V

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR ISF
Code ISIN	Part A - FR0011760651
Région d'investissement	Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Ile-de-France
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En pré-liquidation

DONNÉES AU 30/09/2022

Valeur liquidative au 30/09/2022	21,84 €
Performance depuis l'origine	+89,76%
Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus	+216,27%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+131,41%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part A	Pourcentage du nominal
15/11/2021	38,90 €	39%
30/09/2022	129,02 €	129%

LE MOT DU GÉRANT

Au cours du semestre, le fonds a procédé à la cession des sociétés Gaz Service (installation et maintenance de chaudières gaz), Sel Environnement (fabrication et négoce de matériels dédiés aux professionnels de l'entretien d'espaces verts) et Airflux (fournisseur d'installations destinées à la production d'air comprimé).

La valeur nominale de la part du fonds était de 100 €, le FIP a réalisé un premier remboursement partiel de 38,90 € par part en novembre 2021 et un second remboursement partiel de 129,02 € par part le 30 septembre 2022, soit un versement total de 167,92 €. Il restera potentiellement 21,84 € à percevoir, la valeur de la part du fonds affiche ainsi actuellement une performance de + 89,76 %. Le solde sera distribué lorsque les quatre dernières participations auront été cédées.

Pour rappel, lors de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 82 €) ou d'une réduction d'impôt sur la fortune de 40 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 60 €).

La durée de vie du FIP Nord Cap V, créé le 20 mai 2014, a été prolongée une nouvelle fois d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023, conformément au règlement du fonds.

NORD CAP VI

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR ISF
Code ISIN	Part A - FR0012532919
Région d'investissement	Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Ile-de-France
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En pré-liquidation

DONNÉES AU 30/09/2022

Valeur liquidative au 30/09/2022	36,23 €
Performance depuis l'origine	+66,48%
Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus	+177,47%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+103,02%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part A	Pourcentage du nominal
30/09/2022	130,25 €	130%

LE MOT DU GÉRANT

Au cours du semestre, le fonds a procédé à la cession de la société Gaz Service (installation et maintenance de chaudières gaz).

La valeur nominale de la part du fonds était de 100 €, le FIP a réalisé un premier remboursement partiel de 130,25 € par part le 30 septembre 2022, il restera potentiellement 36,23 € à percevoir. La valeur de la part du fonds affiche ainsi actuellement une performance de + 66,48 %. Le solde sera distribué lorsque les six dernières participations auront été cédées.

Pour rappel, lors de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 82 €) ou d'une réduction d'impôt sur la fortune de 40 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 60 €).

La durée de vie du FIP Nord Cap VI, créé le 19 mai 2015, a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023, conformément au règlement du fonds.

NORD CAP VII

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR ISF
Code ISIN	Part A - FR0013069812
Région d'investissement	Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Ile-de-France
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En pré-liquidation

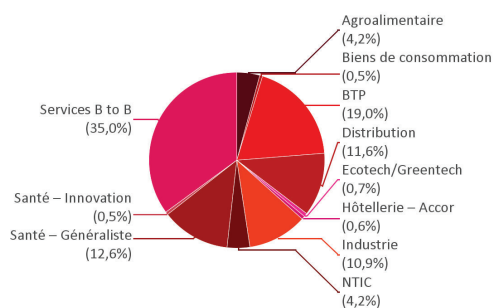
DONNÉES AU 30/09/2022

Valeur liquidative au 30/09/2022	114,03 €
Performance depuis l'origine	+14,06%
Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus	+90,09%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+39,09%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Pas de distribution effectuée.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



LE MOT DU GÉRANT

Le FIP Nord Cap VII a été créé le 18 mai 2016 pour une durée de vie de sept ans et demi (jusqu'au 30 septembre 2023), éventuellement prorogeable de deux fois un an, soit jusqu'au 30 septembre 2025, conformément au règlement du Fonds.

Nous vous rappelons que Nord Capital Partenaires a décidé d'ouvrir la période de pré-liquidation du FIP à compter du 30 septembre 2022. Au cours de cette période de pré-liquidation, le FIP bénéficie de modalités particulières de fonctionnement en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Le FIP n'est notamment plus tenu de respecter le quota d'investissement de 80 % de l'actif du fonds en PME régionales.

Au cours du semestre, le fonds a procédé à la cession des sociétés cotées Vente Unique (vente en ligne de mobilier, articles de décoration et d'équipement de la maison) et Netgem (fournisseur indépendant de services grand public).

La valeur de la part du fonds a progressé de 14 % depuis sa création. Pour rappel, lors de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 82 €) ou d'une réduction d'impôt sur la fortune de 40 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 60 €).

Nous vous informons par ailleurs qu'une distribution partielle sera effectuée en septembre 2023.

FONDS	ANNEE de création	GRANDEUR constatée	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE et des distributions, d'une part en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) cumulés réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)								
			31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21
			30/09/14	30/09/15	30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19	30/09/20	30/09/21	30/09/22
Croissance & Environnement	2017	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	NA	91,27	94,27	90,13	99,68
		Montant des frais	NA	NA	NA	NA	NA	3,33	6,73	10,14	13,56
Nord Cap 4	2013	VL + distributions	97,24	92,69	103,33	109,94	110,06	93,04	97,5	97,77	97,77
		Montant des frais	3,27	6,57	9,97	13,47	16,81	16,87	20,12	20,95	21,78
Nord Cap V	2014	VL + distributions	NA	96,43	100,56	109,83	108,90	111,08	119,69	134,86	134,86
		Montant des frais	NA	3,21	6,61	9,98	13,41	16,84	20,28	23,72	27,17
Nord Cap VI	2015	VL + distributions	NA	NA	97,78	101,68	107,22	136,74	139,08	151,81	151,81
		Montant des frais	NA	NA	3,27	6,73	10,13	13,55	16,96	20,38	23,80
Nord Cap VII	2016	VL + distributions	NA	NA	98,38	97,71	95,82	103,13	110,58	112,27	112,27
		Montant des frais	NA	NA	1,07	3,71	7,11	10,52	13,94	17,37	20,79

Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

a. La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :

- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription
- le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1er de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.

b. La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative" est égale à la somme de :

- la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire
- le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au fonds.

Cette lettre d'information est un document non contractuel, purement informatif, strictement limité à l'usage privé du destinataire. Les informations contenues dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Toute reproduction totale ou partielle et toute diffusion à des tiers est strictement interdite. La société de gestion ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication et des informations qu'elle contient. La société de gestion rappelle que les fonds ne sont pas à capital garanti, qu'ils comportent des risques de perte en capital, des risques particuliers liés aux entreprises non cotées sur les marchés réglementés et qu'ils prévoient une durée de blocage longue. Les informations relatives aux sociétés n'ont pour but que d'informer les souscripteurs sur les participations des portefeuilles, ne doivent en aucun cas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente. Les informations légales concernant ces fonds, notamment leur DICI et leur règlement, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances indiquées dans ce reporting prenant en compte les avantages fiscaux sont données à titre indicatif et ont été calculées pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.